mées des diverses formations des roches ; ordre de succession des substances minérales stratifiées, d'après lequel on déduit leur âge.

— Myth. *Age héroïque*, Syn. de *Temps héroïques : Hercule et Thésée vivaient dans l'*ÂGE HÉROÏQUE *de la Grèce.*

— Gramm. On ne doit pas mettre ce mot au pluriel quand l'idée de pluralité ne s'applique qu'aux personnes. C'est donc une faute de dire : *A* NOS ÂGES, *il n'est pas permis de se laisser dominer par les passions :* il faut dire *à notre âge.* ‖ Ainsi qu'il a été dit plus haut, ce mot, qui s'écrivait autrefois *aage* et avait trois syllabes dans l'ancienne poésie, était fort souvent du féminin au commencement du XVIIe siècle :

Que d'hommes fortunés en leur *âge première.*
MALHERBE.

. . . . Et de qui les yeux
Font un visage d'or à cette *âge ferrée.*
MALHERBE.

— **Encycl.** En physiologie, on donne le nom d'*âges* aux différentes périodes qui partagent la vie humaine. Ces périodes sont au nombre de quatre : 1° l'*enfance*, qui finit à quatorze ou quinze ans pour les garçons, à onze ou douze pour les filles ; 2° l'*adolescence*, qui finit à vingt-trois ou vingt-cinq ans pour les hommes, à dix-neuf ou vingt pour les femmes ; 3° l'âge *adulte*, qui finit à cinquante-cinq ou soixante ans pour les deux sexes ; 4° la vieillesse, qui se termine par la décrépitude et la mort. Quelques physiologistes ont distingué seulement trois âges : 1° l'âge d'*accroissement*, de un à vingt-cinq ans ; 2° l'âge *stationnaire*, de vingt-cinq à cinquante ; 3° l'âge de *décroissement*, de cinquante-cinq à la mort. M. Dupiney de Vorepierre, dans son Dictionnaire illustré, distingue dans la vie humaine les périodes suivantes : période *embryonnaire*, de la conception à la naissance ; période ou âge de *non-maturité*, de la naissance à la puberté ; période de *maturité*, de la puberté à l'extinction de la faculté reproductive ; période de *stérilité*, de l'extinction de la faculté reproductive à la cessation de la vie. Tous les âges se succèdent les uns aux autres par des transitions presque insensibles, en sorte qu'on ne peut distinguer le terme de l'un d'avec l'origine du suivant ; ils ne présentent de différences tranchées que lorsqu'on les envisage dans leur milieu. « Mais ainsi considérés, dit Requin dans l'*Encyclopédie nouvelle*, ils nous offrent chacun d'une manière évidente un ensemble distinct d'attributs physiques et moraux, et de prédispositions maladives, qu'il est important de connaître pour les contre-balancer par l'observance d'une hygiène spéciale. »

— Médecine légale. La détermination approximative de l'âge est une question médico-légale de la plus haute importance ; elle se lie à celle de l'identité. Cette détermination est fondée sur le développement successif des organes dans le sein de la mère, et sur les changements organiques qui se produisent jusqu'à un certain âge de la vie extra-utérine. L'état des organes étant en rapport avec le temps écoulé depuis la conception, qui est le point de départ du développement, on comprend très-bien que des embryons d'un mois, de deux mois, de trois mois ; des fœtus de quatre mois, de cinq mois, de six mois, de sept mois, de huit mois ; des enfants d'un an, de deux ans, de trois ans, etc., présenteront nécessairement à l'anatomiste des caractères différents et pourront être distingués.

— Zootechnie. La connaissance de l'âge est d'une grande importance dans l'achat des animaux domestiques. L'âge du cheval se reconnaît par l'examen des douze dents de devant, qui sont distinguées en *pinces*, *mitoyennes* et *coins*. (V. ces mots.) Ces dents poussent successivement : les pinces, six jours ; les mitoyennes trente ou quarante jours ; les coins, six ou sept mois après la naissance. La substitution des dents d'adulte aux dents de lait se fait pour les pinces à deux ans et demi ou trois ans, pour les mitoyennes à trois ans et demi ou quatre ans, pour les coins à quatre ans et demi ou cinq ans. Plus tard, les dents de la mâchoire inférieure commencent à *raser* (V. ce mot) : les pinces à six ans, les mitoyennes à sept, les coins à huit ; puis vient le tour de la mâchoire supérieure, dont les pinces rasent à neuf ans, les mitoyennes à dix et les coins à onze ou douze. A cette époque le cheval ne *marque plus ;* mais la longueur des dents, leur défaut d'aplomb les unes sur les autres, sont des marques d'une plus grande vieillesse. — L'âge des bœufs, taureaux et vaches se connaît aux dents et aux cornes. A trois ans, le bœuf n'a plus de dents de lait ; alors les cornes poussent. A la fin de la quatrième année, il se forme une espèce de bourrelet, de nœud à la base des cornes ; l'année suivante ce nœud s'éloigne du crâne, poussé par un autre qui se forme, et ainsi de suite chaque année : ainsi, en ajoutant trois ans au nombre de bourrelets, on est à peu près certain d'avoir l'âge de l'animal.

— Sylviculture. On assigne une durée de trois ou quatre siècles aux arbres répandus dans nos forêts, le hêtre, le charme, le châtaignier, le frêne, etc. Tant qu'un arbre est à l'état de croissance, on reconnaît facilement son âge, en comptant le nombre de cercles concentriques que présente une coupe transversale de sa tige ; mais il faut avoir soin de faire l'expérience sur la partie du tronc qui est le plus près de la racine. Pour les arbres séculaires, ce moyen de détermination ne peut donner qu'un minimum d'années. — Dans la pratique forestière, on désigne sous le nom de *taille* les arbres de cinq à quinze ans ; de *taillis*, ceux de quinze à trente ; de *gaulis*, ceux de trente à soixante ; de *futaies*, ceux de soixante à cent ans et au-dessus.

— Jurispr. On donne, en jurisprudence, le nom d'âge *légal* à celui qui est fixé par la loi pour l'exercice de certains droits civils ou politiques. Il y a un âge fixé pour contracter mariage avec et sans le consentement de ses parents ; un âge pour adopter, pour tester, pour refuser la tutelle ou s'en faire décharger ; un âge pour la majorité, pour l'émancipation, pour l'enrôlement volontaire, pour le service de la garde nationale ; un âge pour être appelé sous les drapeaux, pour être reçu en témoignage, pour être électeur, éligible, juré ; enfin un âge pour encourir certaines peines. A soixante-dix ans, le débiteur non stellionataire est affranchi de la contrainte par corps. Le prévenu qui n'a pas atteint sa seizième année ne peut être condamné qu'à une peine correctionnelle. La peine des travaux forcés et celle de la déportation sont remplacées par la réclusion quand le condamné a soixante-dix ans. — L'âge se prouve en général par l'acte de naissance, régulièrement inscrit sur les registres de l'état civil, ou à son défaut par d'autres actes authentiques ou de notoriété publique.

— Géol. Sous le nom d'*âges*, la géologie désigne les grandes époques des diverses formations de roches. On en distingue quatre principaux : l'âge *primordial*, l'âge *secondaire*, l'âge *tertiaire* et l'âge *quaternaire*. — Dans l'âge primordial, la terre appartenait à la classe des astres lumineux ; sa surface, incandescente et probablement en fusion, ne pouvait alors être habitée par aucun être vivant. — Dans l'âge *secondaire*, la terre cesse d'être le théâtre exclusif de l'action minérale ; l'Océan se montre et couvre le globe ; quelques saillies disséminées y forment des îles ; les premiers êtres organisés apparaissent : ce sont des plantes acotylédones, telles que algues, équisétacées, fougères ; des animaux inférieurs, zoophytes, mollusques, trilobites ; puis à ces premiers êtres vivants succèdent des plantes de la végétation tropicale, et de grandes espèces de reptiles sauriens maintenant éteintes. — Dans l'âge *tertiaire*, les continents se dessinent avec leurs principaux reliefs ; les pays ont leurs climats, les années leurs saisons ; la grande classe des mammifères peuple les campagnes ; elle est surtout représentée par de grands pachydermes qui ne se sont point perpétués jusqu'à nous : paléothérium, mégathérium, mastodonte, etc. — Dans l'âge *quaternaire*, la température de la surface de la terre cesse de décroître ; les climats sont fixés ; les générations, en se succédant sur le même terrain, y trouvent toujours le même régime, et l'espèce humaine établit sur le globe son empire pour lequel elle devient une cause nouvelle de modifications. « Elle détourne et dirige les fleuves, dit J. Reynaud dans l'*Encyclopédie nouvelle*, perce des canaux, dessèche des marécages, aplanit des routes, etc... Elle chasse les animaux qui lui déplaisent, et les force peu à peu à disparaître ; elle met en troupeaux ceux qu'elle adopte, transforme leurs races et adoucit leur instinct... Les lieux où elle habite se reconnaissent de loin ; le sol est revêtu de la livrée qu'elle lui impose ; il n'a droit de porter que les plantes qu'elle lui confie, et ces plantes s'alignent, se développent, tombent et se succèdent suivant sa règle et sa mesure. »

— *Age relatif des montagnes.* On le détermine en vertu du principe suivant, dont M. E. de Beaumont a fait de brillantes applications : « L'époque du soulèvement d'une chaîne est nécessairement comprise entre l'époque de la formation des couches relevées et celle du dépôt des strates qui s'étendent horizontalement jusqu'au pied de la montagne. » Il est clair, en effet, que si certaines couches se trouvent relevées le long des flancs d'une chaîne de montagnes, tandis que d'autres sont horizontales au pied de l'escarpement, il faut en conclure que le soulèvement de la masse centrale a dû avoir lieu après le dépôt des premières qu'il a redressées, et avant celui des secondes sur lesquelles il n'a point eu d'action.

— *Age relatif des strates ou dépôts aqueux.* Trois caractères principaux peuvent servir à déterminer l'âge des strates : 1° la superposition ; 2° le caractère minéralogique ; 3° les débris organiques. — L'ordre de superposition est la donnée la plus importante et la plus simple. Une couche quelconque est toujours plus ancienne que toutes celles qui reposent sur elle, et plus récente que toutes celles auxquelles elle est superposée. « Les séries de formation sédimentaires, dit Lyell, sont comme les tomes successifs d'une histoire que chaque écrivain, après avoir retracé les événements de son siècle, aurait renversés sur le tome renfermant les annales de la période précédente, de telle sorte que la dernière page se trouverait au-dessus. De cette façon une haute pile de chroniques s'accumulerait à la longue, et leur position suffirait pour indiquer l'ordre et la suite des événements qui y seraient relatés. » Dans certaines régions, les couches ont été dérangées, disloquées, quelquefois même tout à fait renversées ; il faut alors savoir retrouver, sous les apparences qui le masquent, l'ordre primitif de superposition. — La composition minéralogique peut fournir des indications utiles sur l'âge relatif des couches, celles-ci conservant ordinairement un caractère minéralogique identique sur une étendue de plusieurs kilomètres, ou même de plusieurs centaines de kilomètres, dans le sens horizontal, tandis que dans le sens vertical, ou dans toute direction oblique aux plans de stratification, cette identité cesse presque immédiatement. — Enfin la nature des fossiles possède, au point de vue chronologique, une autorité comparable à celle qui appartient, dans l'histoire, aux médailles contemporaines des événements.

— *Age relatif des roches plutoniques.* On détermine l'âge relatif des roches plutoniques par les trois caractères suivants : 1° position relative ; 2° intrusion et altération des roches au contact ; 3° composition minérale. — L'ancienneté se lie à l'infériorité de position, toutes les fois que des couches fossilifères reposant sur des roches plutoniques ne sont pas altérées ; en effet, l'absence d'altération dans les couches sédimentaires prouve qu'elles sont venues se déposer sur des roches solides. Mais les roches plutoniques qui envoient des ramifications dans les couches sédimentaires, et les altèrent près du point de contact, doivent être considérées comme plus récentes que les couches envahies et altérées.

— Archéol. L'archéologie nous apprend que les peuplades primitives ne connaissaient l'usage d'aucun métal, n'avaient pour fabriquer leurs instruments et leurs armes que la pierre, le silex ; que l'exploitation facile du cuivre et la composition du bronze avaient été ensuite connues ; et qu'enfin le fer s'était ajouté aux instruments imparfaits dont le génie de l'homme avait su tirer un parti déjà si considérable : de là, pour la civilisation primitive, la triple division d'un *âge de pierre*, d'un *âge de bronze*, d'un *âge de fer*.

— Hist. Les historiens reconnaissent généralement trois âges, savoir : 1° l'*âge ancien*, commençant à la création et se terminant à l'an 395 de J.-C. ; 2° le *moyen âge*, qui commence à la chute de l'empire d'Occident (395) et se termine à la prise de Constantinople par les Turcs (1453) ; 3° l'*âge moderne*, qui s'étend depuis 1453 jusqu'à nos jours. Jean Reynaud, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, indique une autre division générale des âges. D'après ce philosophe, le premier âge est l'âge *antéhistorique*, qui forme l'anneau entre la chaîne géologique et la chaîne historique ; le second âge est l'*antiquité*, qui finit à l'avénement du christianisme ; le troisième âge est le *christianisme ;* le quatrième, l'*âge moderne*, qui commence avec les premiers coups portés au christianisme par le protestantisme et la philosophie.

— **Epithètes.** Premier, bas, tendre, faible, fragile, bel, innocent, souriant, gai, joyeux, envié, fleuri, heureux, fortuné, insouciant, irréfléchi, frivole, étourdi, nubile, viril, mûr, fort, robuste, ardent, fougueux, impétueux, orageux, fou, raisonnable, posé, calme, rassis, long, grand, plein, accompli, triste, soucieux, vilain, vieil, patriarcal, avancé, caduc, débile, chétif, chancelant, décrépit, dernier, extrême.

— **Anecdotes.** Mme la maréchale de ***, à quatre-vingt-huit ans ayant perdu la dernière de ses filles, âgée de soixante-dix ans : « Je suis bien malheureuse, dit-elle, de cinq enfants que j'ai eus, il ne m'a pas été possible d'en élever un. »

***

Une vieille coquette, insupportable par ses prétentions à la jeunesse, demanda un jour à M. de Bièvre, dans une société, combien il lui donnait d'années : « Ma foi, lui répondit-il, vous en avez assez sans que je vous en donne d'autres. »

***

Une assez jolie femme disait l'autre soir qu'elle allait ouvrir sa maison, mais qu'elle n'admettrait chez elle aucune femme qui aurait passé trente ans. « Ce sera charmant, lui dit sa cousine, mais dépêche-toi, car dans un an tu ne pourras plus t'inviter. » Une cousine est une ennemie donnée par la nature.

***

Un plaisant se trouvant un jour à la table d'un lord, ce seigneur fit servir à la fin du repas un très-petit flacon de vin, dont il ne cessait de vanter les qualités et surtout l'âge. « Qu'en pensez-vous ? lui dit le lord. — Oh ! ma foi, milord, je le trouve bien petit pour son âge. » Ce mot est généralement attribué à Cicéron.

***

Une dame de Rome, parlant de son âge en présence de Cicéron, soutenait qu'elle n'avait que quarante ans. « J'aurais tort de ne le pas croire, dit Cicéron, car il y a plus de dix ans que vous répétez la même chose. »

***

Deux dames sur le retour, faisaient tout leur possible pour cacher le nombre de leurs années, et s'entendaient admirablement pour se prêter un mutuel secours. Au commencement de l'année, la première qui visitait l'autre avait coutume de lui dire : « Chère amie, je viens savoir quel âge il vous plaît que nous ayons cette année. »

***

Quand Mlle Quinault débuta au théâtre, à peine âgée de vingt ans, elle sollicita un rôle de jeune première dans une pièce nouvelle. « Vraiment, dit à ce sujet une actrice, je trouve étonnant qu'on cherche à m'enlever des rôles d'amoureuse, dont je suis en possession depuis plus de quarante ans. »

***

Le maréchal d'Estrées, âgé de cent trois ans, ayant appris la mort de M. le duc de Tresmes, âgé de quatre-vingt-treize ans, dit : « Je n'en suis point surpris ; c'était un corps cacochyme et tout usé ; j'ai toujours dit que cet homme-là ne vivrait pas. »

***

Dans les colonies anglaises de l'Inde, une grave discussion s'étant élevée entre les femmes de plusieurs fonctionnaires sur la question de préséance, lord Canning, à qui il en fut référé, coupa court aux réclamations en décidant que la préséance des dames serait réglée par l'âge, et que la première place appartiendrait de droit à la plus âgée. Le plus comique est que de nouvelles discussions faillirent s'élever, parce que aucune d'elles ne voulait accepter un honneur aussi compromettant.

***

Un pasteur traversant un village d'Allemagne aperçut sur un banc un vieillard qui pleurait ; il s'approche avec intérêt et lui demande le sujet de son chagrin. Celui-ci répond en sanglotant : « C'est mon père qui m'a battu. » Comme le bon pasteur cherchait à le consoler, il vit venir à lui un second vieillard beaucoup plus âgé que le premier, mais encore vert, qui s'écria tout en colère : « C'est un étourdi ! il vient de faire tomber mon père. » Et aussitôt un troisième vieillard tout courbé, qui se soutenait au moyen d'un bâton, apparut sur le seuil de la porte. « Décidément, dit le pasteur en s'en allant, voilà une famille de patriarches. »

***

Un décret de la Convention avait ordonné de placer sur la porte de chaque maison les noms, âge et profession des personnes des deux sexes qui les habitaient. Sophie Arnould n'accusa sur sa porte que quarante-trois ans, quoiqu'elle en eût cinquante-trois bien sonnés. « Je crois que vous trichez, lui dit un de ses amis, car tout le monde vous donne cinquante ans. — Il se peut qu'on me les donne, reprit-elle, mais moi je ne les accepte pas. »

***

Le comte de Grammont, parvenu à un âge très-avancé, avait encore la coquetterie de cacher avec soin le nombre de ses années. Se trouvant un jour à la table de Louis XIV avec l'évêque de Senlis, qui était aussi fort vieux, le roi demanda à ce dernier s'il ne savait point quel âge avait le comte. « Sire, répondit l'évêque, j'ai quatre-vingt-quatre ans ; M. de Grammont doit en avoir à peu près autant, car nous avons fait nos études ensemble. — Ah ! ah ! dit le roi en riant, que répondez-vous à cela, monsieur de Grammont ? voici un témoin irrécusable. — Sire, répliqua le comte, la preuve que monseigneur se trompe, c'est que ni lui ni moi n'avons jamais étudié. »

***

« Quel âge a cette Iris dont on fait tant de bruit ?
Me demandait Cliton naguère.
— Il faut, dis-je, vous satisfaire :
Elle a vingt ans le jour, et cinquante ans la nuit. »

***

« Vous avez la quarantaine,
Disait un jeune marquis
A la coquette Chimène.
— Oui, j'aurai dans six mois quarante ans accomplis. »
Puis s'adressant à son fils :
« Et vous, dit-il ? — Et moi, d'après mon baptistaire
J'ai le même âge que ma mère. »

— **Prov. littér. : Cet âge est sans pitié.** Allusion à un hémistiche de la fable de La Fontaine, *les Deux Pigeons :*

Le pigeon profita du conflit des voleurs,
S'envola, s'abattit auprès d'une masure,
Crut pour ce coup que ses malheurs
Finiraient par cette aventure ;
Mais un fripon d'enfant, *cet âge est sans pitié*,
Prit sa fronde, et du coup tua plus d'à moitié
La volatile malheureuse.

Dans l'application, ces mots servent en général à exprimer l'insensibilité naturelle aux enfants ; on les rappelle souvent en littérature :

« Dans les rapports personnels des maîtres et des enfants, difficiles par eux-mêmes, car la tâche est ingrate et *l'âge est sans pitié*, la religion seule peut venir à bout de former à justes doses ce mélange d'affection, d'estime et de crainte qu'on appelle le respect.
DE BROGLIE.

« Quelques fripons d'enfants de Mantoue, — *cet âge est sans pitié*, — se sont permis, au sortir de la messe, sur le passage de quelques dames, de crier : « A bas les crinolines ! » Le lendemain, le gouverneur a fait afficher l'avis suivant : « Quelques factieux aveugles, vils « instruments d'une faction bien connue, viennent encore de commettre des actes pusillanimes, objet de la réprobation des vrais « citoyens. » E. DE LA BÉDOLLIÈRE.

« Le fou rire est néanmoins une des douces choses que je connaisse. C'est fruit défendu, partant exquis. Les harangues de mon maître ne m'en ont pas tant guéri que l'âge. Pour fou rire avec délices, il faut être écolier, et, si possible, avoir un maître qui ait sur le nez une verrue et trois poils follets :

. . . . *Cet âge est sans pitié.* »
TOPPFER. »

« En Espagne, tous les accidents d'une course aux taureaux excitent dans la foule un rire homérique, une hilarité foudroyante, des applaudissements furieux. Les alguazils, qui ont l'air d'être là pour l'ordre public, n'y sont en réalité que pour le plaisir de la multitude. Ce sont les niais et les paillasses du drame, avec cette différence que, faisant ce métier sans vocation décidée comme les paillasses ordinaires, ils n'en sont que plus amusants pour la foule. *Cet âge est sans pitié !* Cela peut se dire des peuples comme des enfants. »
CUV.-FLEURY.

ÂGES (les Quatre). Myth. Les poëtes anciens divisaient l'âge du monde en quatre périodes différentes : 1° l'*âge d'or*, sous le règne de Saturne, ère d'innocence et de bonheur, d'abondance sans travail, de justice idéale, de paix et d'égalité, pendant laquelle un printemps perpétuel faisait de la terre un lieu de délices, et dont le nom est resté dans la langue de tous les peuples comme une métaphore poétique ; 2° l'*âge d'argent*, sous le règne de Jupiter, qui marque un degré de moins dans l'état d'innocence et de bonheur ; 3° l'*âge d'airain ;* l'injustice commence à s'établir sur la terre, l'égalité disparaît, la propriété se fonde, et avec elle naissent la rapine et la guerre ; 4° l'*âge de fer ;* la nature devient avare de ses dons, tous les vices et tous les crimes envahissent la terre ; Astrée, déesse de la Justice, se réfugie dans les cieux.

Ce dernier âge est celui sous lequel nous vivons.

Tout le monde connaît l'admirable description qu'Ovide a donnée des *quatre âges* dans ses *Métamorphoses*.

Les *quatre âges* mythologiques sont pour l'imagination des écrivains une mine féconde de poétiques allégories, et ils y font fréquemment allusion :

« Bernardin de St-Pierre aimait à se reporter vers ces images de bonheur, d'innocence, réalisées, supposées dans la vie patriarcale et dans les mœurs des nations primitives. Philosophe du XVIIIe siècle, il révérait cet *âge d'or* de la perfectibilité qui doit naître du raisonnement et de la science. » VILLEMAIN.

« Il m'est resté de ce temps un souvenir rempli de charme. Que de nuits joyeuses passées au corps de garde ! que de scènes bouffonnes charbonnées sur les murs ! quels gais propos et quels repas de corps ! quelle verve et quelle union ! quel zèle et quel enthousiasme ! Tout nous semblait beau et bon, glorieux et pur, grand et désintéressé. C'était l'*âge de Saturne* avec ses merveilles et ses fleuves de lait. » LOUIS REYBAUD.

« Quelqu'un espère-t-il arriver à l'*âge d'or* de la fraternité universelle sans passer par le dévouement, par le sacrifice, par le travail intérieur, et par la mort peut-être ? Si cela est, il se trompe. » EDGAR QUINET.

« Les régénérateurs du peuple français ne se contraignaient plus dans leurs conversations sur le projet de partager à chaque famille une portion de terre au milieu de laquelle s'élèverait une baraque couverte de chaume. Saint-Just ajournait le bonheur de la France à l'époque où chacun, retiré au milieu de son arpent avec sa charrue, passerait doucement sa vie à le cultiver. C'était le retour de l'*âge d'or* et du *siècle d'Astrée*. » VILATE.

« Ce siècle de Périclès, l'*âge d'or* de l'esprit humain, avait produit dans les intelligences un ébranlement qui les poussa vers des régions inconnues. » VICTOR DURUY.

« En vain quelques esprits dédaigneux voudraient-ils dire que l'Académie française n'est plus ce qu'elle était autrefois. C'est une vieille et calomnieuse accusation. Déjà, du temps de La Bruyère, ne parlait-on pas de la décadence de l'Académie, de son *âge d'or*, qu'apparemment il fallait faire remonter à Conrart et à Chapelain, et de son *âge de fer*, qui coïncidait justement avec l'époque la plus brillante du siècle de Louis XIV ? »
SILVESTRE DE SACY.

« Sous Fouquet, qu'on regrette encor,
L'on jouissait du *siècle d'or ;*
Le *siècle d'argent* vint ensuite,
Que fit naître Colbert ; concevant du chagrin,
L'ignare Pelletier, par sa fade conduite,
Amena le *siècle d'airain.*
Et la France aujourd'hui sans argent et sans pain,
Au *siècle de fer* est réduite
Sous le vorace Pontchartrain. »
Epigramme citée par GÉRARD DE NERVAL.

ÂGE s. m. (â-je — du vieux français *hage*, qui est le mot propre ou plutôt du lat. *agere*, pousser, conduire). Pièce de bois ou timon auquel se lie le soc et tout le système de la charrue.

ÂGÉ, ÉE adj. (a-jé — rad. *âge*). Qui a un certain âge, un certain nombre d'années : *Un homme* ÂGÉ *de vingt ans, de trente ans, de soixante ans. L'homme conservant ses forces plus longtemps qu'une femme ne garde sa beauté, il doit prendre celle-ci moins* ÂGÉE *que lui de plusieurs années.* (Virey.) — Voltaire, ouvrant un volume des œuvres de Voisenon, tomba sur son épître au chevalier de Boufflers, qui commence ainsi :

Croyez qu'un vieillard cacochyme,
Agé de soixante-douze ans...

Le grand poëte entra en fureur et déchira le feuillet en s'écriant : « Barbare ! dis donc *chargé*, et non pas *âgé !* fais une figure, et non un extrait baptistaire. »

— Absol. Avancé en âge : *C'est un homme* ÂGÉ. *Respecter les gens* ÂGÉS. *Il paraît plus* ÂGÉ *que vous. Sésostris était déjà fort* ÂGÉ. (Fén.)

— Se dit, par anal., des animaux et des végétaux : *Voilà un cheval bien* ÂGÉ. *Plus un arbre est* ÂGÉ, *plus il produit de fruits ou de graines.* (Buff.)

— **Syn. Âgé de, à l'âge de.** *Agé de* désigne simplement l'âge, indépendamment de toute idée accessoire : *Homme* ÂGÉ DE *trente ans. A l'âge de* précise une époque, et ajoute une circonstance à l'idée d'âge : *Il mourut* À L'ÂGE DE *vingt ans.*

AGÉDOÏTE s. f. (a-jé-do-i-te). Chim. Principe cristallin extrait de la réglisse, et dont on a reconnu l'identité avec l'asparagine.

AGÉLAIA s. f. (a-jé-la-ia — du gr. *agelaios*, qui vit en troupe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, dont on ne connaît qu'une seule espèce, et qui vivent en troupe.

AGÉLAÏNÉES s. f. pl. (a-jé-la-i-né — du gr. *agelaios*, qui vit en troupe). Ornith. Sous-famille d'oiseaux appartenant à la famille des sturnidées.

AGÉLASTE adj. (a-jé-la-ste — du gr. *agelastos*, triste). Antiq. gr. Nom donné à une pierre, située sur la route d'Athènes à Eleusis, et sur laquelle se reposa Cérès, fatiguée de chercher en vain sa fille Proserpine. ‖ Une des épithètes données à Pluton.

AGÉLASTIQUE s. f. (a-jé-la-sti-ke — du gr. *agelastikos*, qui vit en troupe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

AGELÈNE s. f. (a-je-lè-ne — du gr. *agelê*, troupe). Arachn. Genre de l'ordre des aranéides, que l'on trouve aux environs de Paris.

AGÉLÉNOÏDE adj. (a-jé-lé-no-i-de — de *agélène*, et du gr. *eidos*, forme). Entom. Qui ressemble à l'agélène. ‖ s. f. pl. Classe d'aranéides de l'Afrique.

AGEM s. m. (a-jèmm — mot arabe). Nom sous lequel les Arabes désignent un étranger. V. ADJEM.

AGÉMA s. m. (a-jé-ma). Antiq. gr. Une des divisions de l'armée macédonienne, correspondant à la légion romaine. ‖ Corps d'élite qui était spécialement chargé de la défense du prince : de là le nom de *troupe royale*, que lui donna Arrien.

AGÉMI s. m. (a-jé-mi — mot arabe). Nom sous lequel les Arabes désignent les étrangers. ‖ Paraît être la forme plurielle de *agem*, *adjem*.

AGEN (a-jain), ch.-lieu du dép. de Lot-et-Garonne, sur la Garonne, à 718 kil. de Paris ; évêché et cour impériale ; cathédrale remarquable, appelée église St-Caprais ; restes d'un temple romain dédié à Jupiter ; voies romaines ; sarcophages romains ; patrie de Joseph Scaliger, du naturaliste Lacépède et du poëte Jasmin ; pop. aggl. 14,709 hab. — pop. tot. 17,263 hab. L'arrond. a 9 cant., 72 comm. et 80,517 hab. Comm. considérable de prunes, dites *pruneaux d'Agen ;* serges, teintureries. Prise et reprise par les Goths, les Huns, les Alains, les Burgundes, les Sarrasins, cette ville appartint successivement aux rois de France, aux ducs d'Aquitaine, aux rois d'Angleterre, aux comtes de Toulouse ; elle fut réunie à la France en 1592.

AGENAIS, AISE s. et adj. (a-je-nè, è-ze). Géogr. Habitant d'Agen ; qui appartient à Agen ou à ses habitants : *Un* AGENAIS, *une* AGENAISE. *Des taureaux de race* AGENAISE *pure. Les contrées voisines d'Agen apprécient les qualités de la race bovine* AGENAISE. ‖ On dit aussi AGENOIS. ‖ L'*Agenais*, contrée qui forme les trois quarts du dép. de Lot-et-Garonne.

AGENÇANT (a-jan-san) part. prés. du v. Agencer : *Il se coucha tout de son long sur le bûcher,* S'AGENÇANT *le plus honnêtement possible.* (Vaugelas.)

AGENCE s. f. (a-jan-se — rad. *agent*). Emploi d'agent, charge d'agent : *Il a obtenu l'*AGENCE *de cette compagnie, de cette administration.* ‖ Temps durant lequel un agent remplit ses fonctions : *Il s'est fait aimer pendant son* AGENCE. ‖ Administration dirigée par un ou plusieurs agents : *Les contrebandiers avaient leurs espions comme les* AGENCES *de police, et leurs assureurs, comme une compagnie d'armateurs.* (X. Marmier.) ‖ Les bureaux mêmes de l'agence.

— *Agence de placement*, Bureau où l'on se charge de procurer des places aux personnes sans emploi.

— Autrefois, Fonction d'agent du clergé : *L'abbé d'Aquin avait plu au roi dans l'exercice de son* AGENCE *du clergé.* (St-Sim.)

AGENCÉ, ÉE (a-jan-sé) part. pass. du v. Agencer. Ajusté, disposé d'une certaine manière, mis dans un certain ordre : *Cela n'est pas bien* AGENCÉ. (Acad.) *Il y a dans cette toile de très-beaux morceaux, des groupes heureusement* AGENCÉS, *des draperies d'un bon ajustement.* (Th. Gaut.)

— Ironiq. Accoutré, paré : *Comme les voilà* AGENCÉS ! *Vous êtes singulièrement* AGENCÉ.

— Fig. Se dit en parlant des parties d'un discours : *Communément tout se passe en beaux discours, bien* AGENCÉS, *bien ronflants, où l'on voit d'abord que le premier soin de chaque interlocuteur est toujours de briller.* (J.-J. Rouss.) *Tout cela était si artistement* AGENCÉ, *qu'il fallait un effort de la raison pour reconnaître l'artifice.* (G. Sand.)

AGENCEMENT s. m. (a-jan-se-man — rad. *agencer*). Action d'agencer, de disposer ; état de ce qui est agencé : *L'*AGENCEMENT *des os est une chose admirable.* (Acad.) *Sa coiffure en bandeaux, par l'ampleur et le savant* AGENCEMENT *de ses tresses luxuriantes, donnait à deviner la plus magnifique chevelure.* (Balz.) *Il donnait à tout l'*AGENCEMENT *de son costume un cachet de bon goût et de haute élégance.* (X. de Montépin.) ‖ Manière d'arranger, de mettre en ordre : *L'*AGENCEMENT *d'un appartement. L'*AGENCEMENT *des livres d'une bibliothèque.* Vieux en ce sens.

— Fig. Disposition, enchaînement : *Dans l'*AGENCEMENT *des affaires humaines, il y a mille choses qui nous échappent.* (Volt.) ‖ Combinaison, disposition habile, en parlant du style, des différentes parties d'un ouvrage d'esprit : *N'y a-t-il pas du choix et de l'*AGENCEMENT *dans mes paroles ?* (Perrot d'Ablanc.) *L'*AGENCEMENT *adroit des épisodes de son roman et sa publication fragmentée avaient dissimulé la faiblesse de l'action principale.* (G. de Nerv.) *Le livret montre une certaine gêne dans la coupe et l'*AGENCEMENT *des situations.* (Th. Gaut.)

— B.-arts. Arrangement des parties d'une figure, des draperies, des accessoires d'un tableau : *L'*AGENCEMENT *de ces draperies est très-heureux.* (Millin.)

AGENCER v. a. ou tr. (a-jan-sé — de *à*, et *gent*, gentil. Le *c* prend une cédille devant les voyelles *a* et *o : Nous agençons, il agença*, etc.). Ajuster, accommoder, disposer plusieurs choses ou les parties d'une même chose dans un certain ordre : AGENCER *une chevelure avec goût. Il s'entend à* AGENCER *de petites choses.* (Acad.) *Elle était bouleversée de voir que sa compatriote avait plus de génie qu'elle pour* AGENCER *les parties délicates d'un corsage.* (G. Sand.)

— Fig. Distribuer avec art, en parlant des choses morales : *Le vrai ne saisit notre intelligence qu'à l'aide d'un mécanisme qui semble l'étendre, l'*AGENCER, *le mouler, lui donner un corps et un visage, à peu près comme on voit une moralité figurée et dramatisée dans une fable.* (Proudh.) ‖ Disposer habilement toutes les parties d'un discours ; les scènes, les situations d'un drame, les épisodes d'un poëme, etc. : *Cet auteur a un talent merveilleux pour* AGENCER *les scènes d'un roman.*

Ce n'est tout d'*agencer* des paroles
Et de souffler de froides hyperboles ;
Il faut sentir, il faut vous élever
Aux vérités que vous voulez prouver.
J.-B. ROUSSEAU.

— B.-arts. Arranger, combiner les groupes d'une composition, les figures d'un même groupe, les accessoires d'un tableau.

S'agencer, v. pr. Etre agencé, placé, disposé, combiné : *Toutes les pièces d'une machine doivent* S'AGENCER *avec la même justesse.*

— Fig. S'unir, s'accorder : *Il faut se demander si l'exercice du droit de révocation peut* S'AGENCER, *dans la pratique, avec l'organisation de la procédure en saisie immobilière.* (Encycl.)

— A signifié S'ajuster, se parer :

On a beau *s'agencer* et faire les doux yeux.
RÉGNIER.

AGENDA s. m. (a-jain-da — mot lat. qui signif. *choses à faire ;* du v. *agere*, faire). Registre, carnet de poche, sur lequel on inscrit jour par jour ce qu'on a fait ou ce qu'on a à faire : *Ecrire sa dépense sur un* AGENDA. *Prendre une note sur son* AGENDA. *J'ai mis votre adresse sur mon* AGENDA. *Colbert présentait au roi, tous les jours de l'an, un* AGENDA *où ses revenus étaient marqués en détail.* (L'abbé de Choisy.) *J'oubliais la principale affaire ; je ne l'ai pas mise sur mon* AGENDA. (Le Sage.) *Je serais bien trompé s'il n'avait ce numéro écrit quelque part sur son* AGENDA. (Balz.) *Elle ouvrit un riche* AGENDA. (Scribe.)

. . . . Je hais les pleurards, les rêveurs à nacelle,
Cette engeance sans nom qui ne peut faire un pas
Sans s'inonder de vers, de fleurs et d'*agendas.*
A. DE MUSSET.

— **Nota.** Le mot *agenda*, tiré de toutes pièces de la langue latine, a commencé par s'écrire sans *s* au pluriel ; mais aujourd'hui qu'un assez long usage lui a conféré le droit de bourgeoisie, il obéit à la nouvelle législation sous laquelle il est placé ; et l'art. Ier du code de la syntaxe française dit que *s* est la marque du pluriel. Dans son dictionnaire, l'Académie a négligé de donner à ce mot la forme plurielle.

— **Encycl.** Dans les *agendas* on inscrit les adresses, les dates, les démarches, en un mot tous les détails qu'on craint d'oublier. Ils contiennent en outre certains renseignements d'utilité générale, comme l'heure du départ des voitures publiques, le tarif des voitures de place, la situation des établissements publics, le prix des places dans les théâtres, les heures de la levée et de la distribution des lettres, des tables de monnaies, de poids et de mesures, etc. ‖ Un homme bien connu par ses distractions, et voyageant de Paris à Lyon, écrivit sur son *agenda :* « Me souvenir de me marier en passant par Nevers. »

AGENDE s. f. (a-jan-de — même étym. qu'*agenda*). Autrefois, Administration municipale : *En ce temps, l'ancienne* AGENDE *fut changée.* (Boss.)

— Liturg. Chez les chartreux, L'office des morts, divisé en neuf leçons.

AGÈNE adj. (a-jè-ne — du gr. *a* priv. ; *genos*, naissance, production). Bot. Qui ne produit pas, dépourvu d'une surface distincte d'accroissement où s'engendrent de nouvelles parties. ‖ s. m. pl. Famille comprenant les plantes agènes.

— Anat. Syn. d'*agénosome.*

AGÉNÉIEN, IENNE adj. (a-jé-né-i-ain, i-è-ne — du gr. *a* priv. ; *geneion*, barbe). Ornith. Se dit de certains oiseaux grimpeurs, qui sont dépourvus de poils ou longues soies à la base du bec. ‖ s. m. pl. Famille de l'ordre des grimpeurs.

AGÉNÉIOSE s. m. (a-jé-né-io-ze — du gr. *a* priv. ; *geneion*, barbe). Ichth. Espèce de poissons du genre silure, qui n'en diffèrent que par l'absence de barbillons aux parties externes de la bouche : *Les* AGÉNÉIOSES *vivent dans les eaux douces de Surinam.* (Lacép.)

AGÉNÉSIE s. f. (a-jé-né-zî — du gr. *a* priv. ; *gennaô*, j'engendre). Pathol. Incapacité d'engendrer, impuissance, par suite d'une conformation vicieuse des organes génitaux, ou de l'altération du liquide séminal. N'est pas syn. d'*anaphrodisie*, qui n'exprime qu'une absence de désir vénérien, un état passager.

— Térat. Absence d'un organe ou défaut dans son développement.

AGÉNIUS s. m. (a-jé-ni-uss — du gr. *a* priv. ; *geneion*, barbe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, du cap de Bonne-Espérance.

AGÉNOR s. m. (a-jé-nor — n. mythol.). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

— Entom. Espèce de papillon diurne.

AGÉNOR, nom de plusieurs personnages mythologiques, dont les deux plus connus sont : AGÉNOR, fils de Neptune, roi de Phénicie et frère de Bélus. Il eut six enfants, parmi lesquels étaient Europe, qu'enleva Jupiter, et Cadmus, le fondateur de Thèbes. Didon le comptait au nombre de ses ancêtres ; — AGÉNOR, fils d'Anténor et de Théano, et l'un des plus vaillants défenseurs de Troie. Il osa même se mesurer contre Achille, qu'il atteignit de sa lance. Apollon, pour le soustraire à la colère du héros, l'entoura d'un nuage, et prenant lui-même la forme d'Agénor, il s'enfuit devant Achille, afin de l'attirer loin du combat et de sauver ainsi les Troyens. Cet Agénor fut tué par Néoptolème.

AGÉNORIE s. f. (a-jé-no-rî — de *Agénorie*, déesse de l'industrie et de l'activité, qui, selon saint Augustin, avait un temple à Rome sur le mont Aventin). Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées.

AGÉNOSOME s. m. (a-jé-no-zo-me — du gr. *a* priv. ; *genos*, naissance, et *sôma*, corps). Térat. Nom donné à des monstres caractérisés par un défaut de développement dans les organes génitaux. V. AGÈNE.

AGENOUILLÉ, ÉE (a-je-nou-illé, *ll* mll.) part. pass. du v. Agenouiller. Qui s'est mis à genoux : *La jeune fille,* AGENOUILLÉE *devant le gibet, et noyée dans sa longue chevelure, le laissait parler sans l'interrompre.* (V. Hugo.) *Elle voulait se lever, mais Michel était* AGENOUILLÉ *sur le bas de sa robe.* (G. Sand.) *Le voyageur taciturne, exhumé de sa cachette par les chouans, avait été trouvé* AGENOUILLÉ *dans un genêt.* (Balz.) *La véritable parure de l'autel, ce sont les cheveux du prêtre blanchis dans la prière et dans la vertu, et la foi et la piété des fidèles* AGENOUILLÉS *devant le Dieu de leurs pères.* (Lamart.)

Au pied de cet autel, couronnés de guirlandes,
Tous deux *agenouillés* présentaient leurs offrandes.
DELILLE.

— Fig. : *Les tempéraments timorés, sans cesse* AGENOUILLÉS *avec effroi devant l'avenir, penchent vers la superstition, comme le prouvent tous les êtres débiles.* (Virey.)

AGENOUILLEMENT s. m. (a-je-nou-ille-man ; *ll* mll. — rad. *agenouiller*). Action de s'agenouiller. Peu usité.

AGENOUILLER v. a. ou tr. (a-je-nou-illé ; *ll* mll. — rad. *genou*). Faire mettre à genoux, contraindre quelqu'un à se mettre à genoux : *Le maître saisit l'enfant par le collet et l'*AGENOUILLA *brutalement sur les dalles. Le prêtre fit* AGENOUILLER *tout le monde.* (Raym.)

S'agenouiller, v. pr. Se mettre à genoux dans une intention religieuse, pour prier, adorer, etc. : S'AGENOUILLER *devant l'autel, devant une croix.* S'AGENOUILLER *devant l'évêque. Elle se mêla à la foule des femmes qui, dans ces campagnes,* S'AGENOUILLENT *sur le pavé de l'église.* (G. Sand.)

Le peuple *s'agenouille*, et le pontife austère
Vient bénir le volcan endormi sur la terre.
A. SOUMET.

Que celui-là se livre à des plaintes amères,
Qui *s'agenouille* et prie au tombeau d'un ami.
A. DE MUSSET.

. . . . J'ai besoin de revoir cette croix,
Et de *m'agenouiller* sous la nef solitaire
Où l'on n'entend plus rien des vains bruits de la terre.
C. DELAVIGNE.

— Par anal. Se dit de toute personne qui se met à genoux : *L'enfant fut condamné à* S'AGENOUILLER *et à rester une heure dans cette position.* ‖ Se dit aussi de certains animaux : *Quinte-Curce assure que Bucéphale* S'AGENOUILLAIT *pour recevoir Alexandre. Les éléphants, les chameaux,* S'AGENOUILLENT *sur l'ordre de leur conducteur.* ‖ Se dit, par exag., en parlant de l'homme qui aime l'argent, pour marquer sa rareté ou l'estime excessive qu'on en fait : *Il en est réduit à* S'AGENOUILLER *devant vingt francs. C'est un ladre qui* S'AGENOUILLERAIT *devant cinq francs. Voilà notre argent qui émigre en masse; l'an prochain, disaient les bonnes gens, on* S'AGENOUILLERA *devant un écu.* (Brill.-Sav.) *Mon Dieu! de l'or à tout prix! l'or est la seule puissance devant laquelle tout le monde* S'AGENOUILLE. (Balz.)

— Fig. S'incliner, se sentir plein d'une admiration profonde devant une personne ou une chose digne de respect et de vénération : S'AGENOUILLER *devant les grands écrivains.* S'AGENOUILLER *devant la vertu, la science, le talent. Vous étiez si grande, si sublime, que j'aurais voulu* M'AGENOUILLER *devant vous.* (G. Sand.)

Et comme elle est savante à tenir la quenouille,
Devant un tel mérite il faut qu'on *s'agenouille.*
PONSARD.

— A la quenouille,
Le fort *s'agenouille.*

prov. rimé qui signif. que la passion maîtrise les caractères les plus énergiques, et les rend esclaves de tous les caprices d'une femme. C'est sans doute une allusion à Hercule filant aux pieds d'Omphale.

— **Syn. S'agenouiller, se mettre à genoux.** Ces deux formes s'emploient généralement l'une pour l'autre et expriment la même idée. Toutefois, *s'agenouiller* semble marquer plus particulièrement un sentiment d'humilité ou d'adoration : *Ménalque, s'étant aperçu qu'il* S'EST MIS À GENOUX *sur les jambes d'un fort petit homme, se retire confus et va* S'AGENOUILLER *ailleurs.* Ajoutons cependant qu'en parlant des animaux on dit plutôt *s'agenouiller.*

AGENOUILLOIR s. m. (a-ge-nou-illoir; *ll* mll. — rad. *agenouiller*). Petit escabeau sur lequel on s'agenouille : *L'*AGENOUILLOIR *d'un prie-Dieu.* (Acad.)

AGENT s. m. (a-jan — du lat. *agens*, part. prés. de *agere*, agir). Tout ce qui agit, opère; force : AGENT *naturel.* AGENT *surnaturel. La vapeur est devenue un des plus puissants* AGENTS *que l'on connaisse. Les vents sont constamment les* AGENTS *modificateurs les plus puissants de l'atmosphère.* (Maury.)

. . . . Mon âme et mon corps
Sont-ils d'un autre *agent* les aveugles ressorts?
VOLTAIRE.

‖ S'emploie aussi avec un complément qui en détermine l'effet : *La végétation est dans les campagnes un puissant* AGENT *d'assainissement.* (Lélut.) *L'octroi est un des* AGENTS *les plus actifs de la démoralisation publique.* (E. de Gir.)

— Par anal. Aide, secours.

. . . . A vrai dire, l'argent
Serait dans notre affaire un sûr et fort *agent.*
MOLIÈRE.

— Fig. : *La tendance de notre époque est de remplacer les* AGENTS *moraux par des* AGENTS *matériels.* (Renan.)

Je sens en moi certain *agent;*
Tout obéit dans ma machine
A ce principe intelligent.
LA FONTAINE.

— En parlant des personnes, se dit généralement de tout individu chargé d'une fonction active, d'une gestion, d'un mandat : AGENT *intègre, laborieux.* AGENT *incapable. L'*AGENT *d'un prince. L'*AGENT *d'une compagnie. Le pouvoir exécutif n'a que des* AGENTS, *et la loi seule fait des magistrats.* (Royer-Coll.) *Qu'eût-il pensé s'il eût vu comme son* AGENT *gagnait bien sa gratification?* (G. Sand.)

A-t-il eu près de vous un plus soigneux *agent*
Pour hâter les secours et d'hommes et d'argent?
CORNEILLE.

‖ Se prend aussi en mauvaise part : *Un* AGENT *de troubles, d'intrigues. L'homme fait dire à Dieu ce qu'il pense, lui fait faire ce qu'il veut, et le change en* AGENT *de ses passions.* (Boiste.) *Ludovic lui-même ne lui semble plus que l'*AGENT *de son bourreau.* (Saintine.)

Suis cet *agent* fatal de tes mauvais desseins.
CORNEILLE.

— Le mot *agent* entre dans la composition d'un grand nombre de locutions substantives, pour exprimer certaines fonctions déterminées par le mot complément :

Agent de la force publique, Personne qui a mandat pour faire respecter l'ordre public et la loi, même par des moyens coercitifs, comme les gendarmes, les gardes champêtres, les gardes forestiers, etc. ‖ *Agent provocateur*, Celui qui excite quelqu'un à faire quelque chose, ou, à proprement dire, celui qui, dans un moment de troubles, pousse les citoyens à la révolte pour donner lieu à une répression violente : *Il ne faudrait qu'un mot de toi, prononcé devant un espion, ou extorqué par un* AGENT PROVOCATEUR, *pour te faire mettre en prison.* (G. Sand.)

— Fig. et dans ce dernier sens : *Le besoin est l'*AGENT PROVOCATEUR *du progrès.* (E. Pelletan.) ‖ *Agent de police*, Nom général sous lequel on comprend les sergents de ville, appariteurs, inspecteurs de police, officiers de paix, gardes de ville, etc., c'est-à-dire tous ceux qui sont préposés à la surveillance publique et au maintien du bon ordre : *Il le suivit avec autant d'adresse qu'aurait pu le faire un* AGENT DE LA POLICE *parisienne.* (Alex. Dum.) *L'antichambre était pleine de gendarmes et d'*AGENTS DE POLICE. (Alex. Dum.) Mais on donne particulièrement ce nom aux hommes de police habillés en bourgeois, et alors ce mot se prend en mauv. part : *A certains cours d'ouverture, à la Sorbonne et au Collège de France, les* AGENTS DE POLICE *foisonnent. A la première représentation, il y avait au parterre plus de cinquante* AGENTS DE POLICE. ‖ Peut s'employer absolument dans ce sens : *Pourquoi s'acharner à l'espion? Un* AGENT *n'est plus un homme, il ne doit plus en avoir les sentiments; il est un rouage dans la machine.* (Balz.) ‖ *Agent diplomatique*, Fonctionnaire qu'un gouvernement envoie et accrédite près d'un autre gouvernement pour lui servir d'intermédiaire et pour protéger, en pays étranger, les sujets de la nation qu'il représente. Les *agents diplomatiques* français sont, en commençant par les plus élevés, les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires, les ministres résidents et les chargés d'affaires. Les consuls, les employés, les secrétaires d'ambassade, n'ont pas droit au titre d'*agents diplomatiques.* ‖ *Agent consulaire*, Officier établi dans un pays et le plus souvent dans un port étranger pour y exercer une certaine juridiction sur les négociants et les marins de la nation à laquelle il appartient, et veiller particulièrement à leurs intérêts. Les *agents consulaires* diffèrent des ambassadeurs en ce qu'ils n'ont qu'accidentellement un caractère politique. Il en existe dans toutes les grandes places de commerce où une nation croit avoir besoin d'un représentant. C'est à Colbert que revient l'honneur de cette institution. ‖ *Agent secret*, Personne de confiance chargée d'une mission secrète de la part d'un particulier, mais le plus souvent de la part d'un gouvernement : *Un* AGENT SECRET *lui rend compte de tout ce qui se fait, se dit, se pense même à la cour.* (Alex. Dum.) ‖ Par ext., signif. aussi Espion, émissaire de la police secrète : *Il faut prendre garde d'être soupçonné par cette foule d'*AGENTS SECRETS *qui circulent dans Paris.* (Scribe.) ‖ *Agent de change*, Autrefois, Changeur, banquier : *Ne m'as-tu pas dit que tu connaissais un* AGENT DE CHANGE *qui te donnerait de l'argent à l'heure même?* (Le Sage.) Aujourd'hui, Intermédiaire entre les vendeurs et les acheteurs dans la négociation des effets de commerce, des actions de toute nature, des rentes sur l'Etat, des matières métalliques, etc. : *Il ne faut pas croire que les jeunes* AGENTS DE CHANGE *n'entendent pas les affaires aussi bien que les anciens.* (Scribe.) ‖ *Agent forestier*, Fonctionnaire chargé de la surveillance, de la conservation des forêts de l'Etat; expression générique qui embrasse les conservateurs, les inspecteurs, les sous-inspecteurs et les gardes généraux, mais non les arpenteurs et les simples gardes. ‖ *Agent voyer*, Employé préposé à la construction, à l'entretien et à la police des chemins vicinaux. ‖ Pl. *des* AGENTS VOYERS. ‖ *Agent comptable*, Employé chargé de la comptabilité d'une administration et du maniement des fonds. ‖ *Agent d'affaires*, Celui qui se charge, moyennant une rétribution, de diriger et de suivre les affaires d'intérêt des particuliers, et surtout leurs affaires contentieuses : *Les* AGENTS D'AFFAIRES *n'ont aucun caractère public, et l'on n'exige d'eux aucune preuve de capacité.* (Bachelet.) ‖ *Agent de faillite*, Nom donné, avant la loi de 1838, à celui qui gérait les affaires d'une faillite. Ils sont remplacés aujourd'hui par des *syndics provisoires.* V. FAILLITE. ‖ *Agent judiciaire du Trésor*, Employé supérieur des finances, chargé de représenter le Trésor public dans les affaires judiciaires qui le concernent. ‖ *Agent municipal*, sous la première république française, Officier nommé par les communes dont la population ne s'élevait pas à cinq mille âmes, pour exercer les fonctions municipales.

— *Agents du clergé.* Se disait autrefois d'ecclésiastiques choisis par des provinces ecclésiastiques pour avoir soin des affaires du clergé.

— Philos. Opposé de *patient.* Ainsi l'on dit *l'agent et le patient*, pour désigner la cause qui opère et le sujet sur lequel elle opère.

— Physiq. Nom sous lequel on désigne certaines forces de la nature, comme le calorique, l'électricité, le magnétisme, etc.

— Chim. Tout corps qui, d'une manière quelconque, donne le moyen d'opérer la séparation des parties constituantes d'un composé : *La chaleur est un* AGENT *d'analyse.* ‖ Par ext., Tout corps qui produit ou détermine un effet chimique quelconque : *Le chlore, le gaz acide sulfureux et le charbon sont d'énergiques* AGENTS *décolorants. L'acide phénique est un des* AGENTS *antiseptiques les plus précieux.*

— Méd. Toute substance qui peut avoir une influence ou déterminer un effet quelconque : AGENT *anesthésique.* AGENT *hygiénique.* AGENT *morbifique.* AGENT *thérapeutique.* ‖ *Agent provocateur*, Dans l'anc. médecine, Ce qui causait, produisait une maladie.

— Econ. polit. *Agents naturels*, Forces mises à la disposition de l'homme par la nature, comme la terre, la mer, les cours d'eau, etc. ‖ *Agents personnels*, Toutes personnes qui mettent en œuvre les agents naturels. ‖ *Agents de la production*, Tout ce qui concourt à la formation d'un produit. ‖ *Agents de la circulation*, La monnaie et les papiers de crédit qui la représentent.

— Gramm. Le mot *agent* est mascul., même avec un corrélatif féminin : *L'eau est l'*AGENT PRINCIPAL *de la végétation. Vous aurez dans cette* FEMME UN TRÈS-BON AGENT. (Acad.) Cependant les auteurs anciens n'hésitaient pas à donner les deux genres à ce mot : *Il attribue le gouvernement de ce monde à une pure intelligence, laquelle sépare, comme cause et première* AGENTE, *les substances*, etc. (Amyot.) *Nature, laquelle est principale* AGENTE *en cecy.* (Amb. Paré.)

Et vous, son émissaire et son honnête *agente*,
C'est un vilain métier que celui d'intrigante.
REGNARD.

Quelques-uns de nos écrivains modernes les ont imités : *Dans ce phénomène, la nature a été la principale* AGENTE. (Littré.) *Vous en avez peut-être entendu parler comme d'une* AGENTE *matrimoniale.* (Balz.) L'Académie paraît avoir voulu trancher la difficulté en donnant le genre féminin à ce mot, mais seulement lorsqu'il est pris en mauv. part : *Je découvris que, dans cette intrigue, elle était la principale* AGENTE. (Acad.) Cette restriction justifie la phrase de Balzac, mais elle condamne celle de M. Littré.

— **Encycl.** Econ. polit. Les *agents* naturels, considérés au point de vue économique, sont de plusieurs sortes : les uns fournissent la matière de la production; ex. : la terre cultivable, les mines, les carrières, etc.; les autres fournissent simplement une force qui vient seconder celle de l'homme, et pour ainsi dire collaborer avec lui; telles sont la pesanteur des corps, l'électricité, la lumière, la chaleur, la force des cours d'eau, du vent, etc. Parmi les *agents* naturels de l'industrie, les uns sont susceptibles de devenir une propriété, les autres ne le sont pas. Ainsi la terre cultivable, les mines, peuvent être appropriées; il n'en est pas de même du vent. Le service des *agents* naturels non appropriés est toujours gratuit; le service de ceux qui sont appropriés est grevé de certaines redevances au profit de ceux qui les possèdent. Du reste, l'appropriation peut être avantageuse à tous, en ce que l'homme est poussé par un intérêt à augmenter la puissance des *agents* qu'il s'est appropriés et dont il fait payer l'usage.

— Législ. Les *agents* de change nommés et assermentés ont seuls le droit de négocier les effets publics et autres susceptibles d'être cotés; de faire pour le compte d'autrui les négociations de lettres de change ou de billets, et de toutes sortes de papiers commerçables, et d'en constater le cours. Ils peuvent faire, concurremment avec les courtiers de marchandises, les négociations et le courtage des ventes ou achats de matières métalliques. Ils ont seuls le droit d'en constater le cours. Les agents de change doivent tenir des livres, et coter sur un carnet chacune de leurs opérations; mais ils doivent le secret à leurs clients, à moins qu'ils ne soient autorisés à les nommer soit par eux-mêmes, soit par la nature des négociations. Leurs droits sont d'un huitième à un quart pour cent pour chaque opération. Nul ne peut être nommé agent de change s'il ne jouit des droits de citoyen français et s'il a fait faillite sans avoir été réhabilité. Un agent de change ne peut, sous peine de destitution et d'amende, faire aucune opération de commerce ou de banque pour son compte, ni s'intéresser directement ou indirectement dans aucune entreprise commerciale. Destitué, il ne peut être réintégré; en cas de faillite, il est poursuivi judiciairement comme banqueroutier. L'institution des agents de change remonte à l'année 1572, époque à laquelle Charles IX créa par un édit des *courtiers de change, deniers et marchandises.* Cet édit fut confirmé par Henri IV en 1595. Sous Louis XIV, ces officiers furent portés à cent seize, et prirent le titre de *conseillers du roi, agents de banque, de change, commerce et finance.* Supprimés en 1791 par un décret de l'Assemblée nationale, les agents de change furent rétablis par une loi du 28 ventôse an IX (19 mars 1801). Leur nombre varie selon l'importance des villes où ils sont institués. Il est aujourd'hui fixé à soixante pour la Bourse de Paris; chacun d'eux fournit un cautionnement de 125,000 fr. Notre législation a fait de la fonction d'agent de change un monopole condamné par la science économique; il est telle charge qui vaut plusieurs millions, et qui ne peut être exploitée que par des sociétés de capitalistes; d'où les *quarts*, les *huitièmes d'agents de change.* Bien plus, ce monopole est devenu vénal et constitue en fait une propriété transmissible, grâce à la faculté accordée par la loi du 28 avril 1816 aux agents de change, à leurs veuves et héritiers, de présenter des successeurs. — La profession d'agent de change est libre aux Etats-Unis.

AGÉOMÉTRIE s. f. (a-jé-o-mé-tri — du gr. *a* priv.; *gê*, terre; *metron*, mesure). Ignorance de la géométrie.

AGE QUOD AGIS (a-jé kod a-jiss). Mots lat. qui signif. *Fais ce que tu fais*, c'est-à-dire fais ce que tu as à faire pour le moment et pas autre chose; sois entièrement à ce que tu fais. Beaucoup de nos proverbes français se rapportent à cet axiome latin; par exemple : « On ne peut pas être en même temps à la cave et au grenier. — Quand on chasse deux lièvres, on risque de n'en prendre aucun. » En un mot, pour qu'une chose soit bien faite, il faut y donner toute son attention. Ces mots, placés sur les murs d'une cour de collège, peuvent se traduire ainsi : « Joue quand tu es en récréation; étudie quand tu es dans la salle d'étude. »

Ce proverbe se cite toujours sous sa forme latine :

« Elles ne me reconnaissent pas, mais moi je les reconnais, et cette fois c'est moi qui arracherai le masque! Mon nez de carton, je te bénis, car tu me donnes sur ces deux sirènes le pouvoir qu'un magicien reçoit de son talisman. *Age quod agis :* nous sommes à table, mangeons; mais je leur ménage au dessert une scène plus dramatique qu'une charade; car, en conscience, je ne puis pas souffrir que ce pauvre Aristide épouse une habituée des bals de l'Opéra. » CHARLES DE BERNARD.

AGÉRASIE s. f. (a-jé-ra-zî — du gr. *a* priv.; *geras*, vieux). Méd. Vieillesse verte et vigoureuse, exempte des infirmités ordinaires à cet âge.

AGÉRATE s. m. (a-jé-ra-te — du gr. *a* priv.; *geras, geratos*, vieux). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des eupatoriées, et dont l'espèce la plus remarquable est l'*agérate* du Mexique, cultivée dans nos jardins d'agrément pour ses belles fleurs bleues, qui se succèdent durant toute l'année.

AGÉRATÉ, ÉE adj. (a-jé-ra-té — rad. *agérate*). Bot. Qui ressemble à l'agérate. Syn. de *agératoïde.* ‖ s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des composées et de la tribu des eupatoriées, ayant pour type le genre agérate.

AGÉRATOÏDE adj. (a-jé-ra-to-i-de — de *agérate*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Bot. Syn. de *agératé.*

AGÉRATOIRE s. m. (a-jé-ra-tou-are). Bot. Syn. peu usité de *agérate.*

AGÉSANDRE, statuaire rhodien d'une époque incertaine, exécuta avec ses deux fils, Athénodore et Polydore, le fameux groupe du *Laocoon*, décrit par Pline, et retrouvé en 1506, dans les ruines des bains de Titus, à Rome, par Félix de Fredis.

AGÉSILAS Ier, roi de Sparte, vivait vers 820 av. J.-C. On ne sait rien de sa vie.

AGÉSILAS II, roi de Sparte et l'un des grands capitaines de l'antiquité, régna de 398 à 361 av. J.-C. Le fait culminant de sa vie militaire est une brillante expédition en Asie contre les Perses (395). Après avoir ravagé la Phrygie, la Carie et la Lydie, vaincu en divers combats les satrapes d'Artaxerce et glacé les Perses d'effroi, il se préparait à pénétrer au cœur de l'immense empire, lorsqu'il fut rappelé au secours de Sparte, menacée par Thèbes, Argos, Corinthe et Athènes, dont il accourut écraser les forces à Coronée (394). Dans la suite, il fut vaincu par Epaminondas à la bataille de Mantinée. Du moins on regarde comme probable qu'il commandait dans cette journée l'armée lacédémonienne, bien que Xénophon n'en fasse pas mention. Il mourut dans une tempête, au retour d'une expédition en Egypte. Pendant sa longue carrière, il avait eu successivement pour collègues quatre rois (on sait qu'à Sparte le trône était toujours occupé simultanément par deux rois).

Agésilas, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1667. Cet ouvrage est un des plus faibles de l'auteur. Le grand homme vieillissait; depuis 1630, il donnait au théâtre une pièce presque tous les ans; mais il n'avait plus cette imagination féconde, cette énergie de pensées et de style qui caractérisent ses premiers chefs-d'œuvre. Ajoutons que le roi de Sparte,

Général en idée, et monarque en peinture,

n'était pas un sujet de tragédie bien brillant. Toutefois, l'*Agésilas* contient encore quelques parties remarquables. Cette pièce est écrite en vers libres et croisés, comme devait l'être, un an plus tard, l'*Amphitryon* de Molière.

Une épigramme de Boileau, que, sans manquer à ses devoirs de critique, le sévère Aristarque aurait bien pu épargner à la vieillesse du grand poëte, a discrédité pour toujours *Agésilas:*

J'ai vu l'Agésilas,
Hélas!

Mais Boileau était partisan de Racine et prêtait son appui à la réputation naissante du nouveau poëte qui, en effet, la même année, obtenait son premier succès dans *Andromaque.* C'étaient deux astres, dont l'un se levait quand l'autre était à son couchant.

AGESTRATE s. f. (a-jè-stra-te — du gr. *agestratos*, général d'armée). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, originaire de Java et de la Chine, et remarquable par un chaperon d'un rouge éclatant, d'où son nom.

AGEUSTIE s. f. (a-geu-stî, *g* dur — du gr. *a* priv.; *geusis*, goût). Méd. Absence de goût, diminution de la faculté de percevoir les saveurs. ‖ On écrit aussi *agheustie* et *agueustie.*

AGGÉDULE s. f. (ag-jé-du-le — du gr. *aggos*, urne). Bot. Nom donné quelquefois à l'urne de quelques mousses, et au cupule de certains champignons.

AGGÉE, l'un des douze petits prophètes, contribua à la réédification du Temple. Il vivait au temps de Zorobabel.

AGGLESTON s. m. (ag-glèss-tone). Célèbre pierre druidique, dans la Grande-Bretagne.

AGGLOMÉRAT s. m. (a-glo-mé-ra — rad. *agglomérer*). Géol. Brèche grossière, composée de fragments de roches, lancés des cratères volcaniques, angulaires pour la plupart et sans aucun mélange de cailloux usés par l'eau. — Lyell donne le nom de *conglomérat* aux mélanges où se rencontrent ces dernières sortes de pierres.

AGGLOMÉRATION s. f. (a-glo-mé-ra-si-on — rad. *agglomérer*). Action d'agglomérer; état de ce qui est aggloméré : *L'*AGGLOMÉRATION *des neiges, des sables. D'ailleurs, dans ces temps où toute spéculation et toute industrie étaient absentes, ces* AGGLOMÉRATIONS *d'or et de bijoux n'étaient pas rares.* (Alex. Dum.) ‖ Ce mot a été créé par Volney. ‖ S'emploie en parlant des personnes : *Chaque jour mûrissait l'unité de principes et de législation, celle de penser et de sentir, ce ciment assuré, infaillible des* AGGLOMÉRATIONS *humaines.* (Napol. Ier.) *Une société est une* AGGLOMÉRATION *d'individus.* (L. Jourdan.)

— Géol. Mode de formation des roches qui n'ont pas une origine instantanée, mais qui sont composées, par voie mécanique, de fragments de roches préexistantes, réunis par un ciment quelconque.

AGGLOMÉRÉ, ÉE (a-glo-mé-ré) part. pass. du v. Agglomérer : *Des sables* AGGLOMÉRÉS. ‖ Se dit en parlant des personnes : *Une population* AGGLOMÉRÉE. *En effet, moins je trouve d'hommes* AGGLOMÉRÉS *sur un point, moins il s'y rencontre de crimes, de délits.* (Balz.)

— Techn. *Houille agglomérée*, Combustible artificiel obtenu par le mélange de matières bitumineuses avec les menus débris de l'exploitation des houillères. ‖ On dit aussi substantiv. au m. pl., des AGGLOMÉRÉS.

— Méd. *Tumeurs agglomérées*, Celles qui sont pelotonnées, réunies les unes autour des autres.

— Bot. Se dit des différents organes des végétaux, lorsqu'ils sont entassés ou rapprochés en masses compactes : *Chatons* AGGLOMÉRÉS. *Fleurs* AGGLOMÉRÉES. *Fruits* AGGLOMÉRÉS.

— s. f. pl. Géol. Classe de roches, qui comprend celles qui se sont formées par agglomération.

AGGLOMÉRER v. a. ou tr. (a-glo-mé-ré — lat. *agglomerare*, même sens; de *ad*, à; *glomus, glomeris*, peloton. — L'*é* du rad. *agglomér* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'agglomère, tu agglomères. Que j'agglomère*, excepté au futur et au cond. prés., où l'*é* fermé se conserve : *J'agglomérerai. Tu agglomérerais*). Réunir en masse, entasser, assembler : *La richesse du sol* AGGLOMÉRA *les hommes dans cette contrée.* (Acad.) *Les avantages qu'il offrait aux artisans en* AVAIENT AGGLOMÉRÉ *un grand nombre dans cette contrée.* (Raym.)

S'agglomérer, v. pr. Etre aggloméré, s'amonceler, s'entasser : *Les peuples* S'AGGLOMÈRENT *sous telle ou telle forme, d'après certaines lois.* (Virey.) *La graisse* S'AGGLOMÈRE *quelquefois dans les animaux que l'art ou la nature y prédispose, comme les cochons, les volailles.* (Brill.-Sav.) *Les habitants* S'ÉTANT AGGLOMÉRÉS *insensiblement n'ont pu juger de l'ensemble, en participant au mouvement.* (Balz.)

— Fig. : *Dans la capitale* S'AGGLOMÈRENT *tous les intérêts, là vont s'agiter toutes les ambitions; le reste est immobile.* (B. Const.)

— **Antonymes.** Désagréger, disgréger, disperser, disséminer, éparpiller, parsemer.

AGGLUTINABLE adj. (a-glu-ti-na-ble — rad. *agglutiner*). Qui peut s'agglutiner. Peu usité.

AGGLUTINANT (a-glu-ti-nan) part. prés. du v. Agglutiner.

AGGLUTINANT, ANTE adj. (a-glu-ti-nan, ante). Qui est de nature à se réunir, à se coller, à s'agglutiner.

— Méd. Autrefois, *Remèdes agglutinants*, ou substantiv. *les agglutinants*, Remèdes que l'on croyait propres à opérer la réunion des parties divisées, à les recoller, comme le sparadrap, le diachylon gommé, l'emplâtre d'André de Lacroix, le taffetas d'Angleterre, etc. Il ne se dit plus aujourd'hui que des substances emplastiques que l'on nomme plus ordinairement *agglutinatives*, ou substantiv. *les agglutinatifs.*

— Linguist. *Langues agglutinantes*, Celles dans lesquelles les radicaux s'agglomèrent, sans se fondre complètement, pour former des mots composés qui expriment des combinaisons d'idées et des relations de toute espèce. ‖ On les appelle aussi *langues agglomérantes.*

— **Encycl.** Linguist. Trois époques distinctes marquent l'histoire du langage : le *monosyllabisme*, l'*agglutination* et la *flexion.* Les langues à *flexion* présentent une organisation plus développée que les langues *agglutinantes*, et celles-ci une organisation supérieure aux langues *monosyllabiques.* Parmi les langues qui ont été ou qui sont encore parlées, les unes ont passé par ces trois phases, et les autres se sont arrêtées dans leur développement. Ainsi, l'agglutination renferme le monosyllabisme, la flexion renferme à la fois le monosyllabisme et l'agglutination.

Les langues *agglutinantes* diffèrent des langues à flexion, en ce qu'elles ne présentent pas une fusion complète du mot principal ou radical avec les mots qui viennent s'y accoler pour exprimer le cas et le nombre, s'il s'agit de substantifs, le nombre et la personne, s'il s'agit de verbes; les changements et les allongements démesurés de l'agglutination ne peuvent avoir lieu qu'aux dépens de l'unité du mot. L'agglutination est, en quelque sorte, une association mécanique de racines sans qu'il y ait identification véritable dans une vie commune, ainsi que cela a lieu dans la flexion; celle-ci peut être comparée à une association chimique et organique.

Exemple d'agglutination des pronoms dans la langue magyare; voici comment le mot *kep*, qui signifie *image*, peut se modifier :

Kep-em, mon image.
Kep-ed, ton image.
Kep-e, son image.
Kep-unk, notre image.
Kep-etek, votre image.
Kep-ek, leur image.
Kep-ei-m, mes images.
Kep-ei-d, tes images.
Kep-ei, ses images.
Kep-ei-nk, nos images.
Kep-ei-tek, vos images.
Kep-ei-k, leurs images.

« On forme ainsi, dit M. l'abbé Le Noir, par agglutination, des mots à l'infini. Les suffixes *em, ed, e*, etc., ajoutés au mot *kep*, sont des radicaux signifiant, *je, tu, il*, etc. Puis chacun de ces mots, formé de la juxtaposition de deux ou plusieurs radicaux, est susceptible d'une déclinaison très-riche, qui se fait au moyen de postpositions. On dira, par exemple : *kep-em*, mon image (sujet ou nominatif); *kep-em-nek*, à mon image, etc. On peut attacher une vingtaine de postpositions ou terminaisons analogues à *nek*, qui exprimeront un rapport différent, ce qui fera vingt cas comme les six du latin. »

Exemples d'agglutination dans la conjugaison turque :

Sev-mek, aimer.
Sev-me-mek, ne pas aimer.
Sev-e-me-mek, ne pas pouvoir aimer.
Sev-dis-mek, forcer à aimer.
Sev-dis-me-mek, ne pas forcer à aimer.
Sev-dis-e-me-mek, ne pas pouvoir forcer à aimer.
Sev-dis-isch-mek, se forcer à aimer réciproquement.
Sev-il-mek, être aimé.
Sev-il-me-me, ne pas être aimé.
Sev-il-e-me-mek, ne pas pouvoir être aimé, etc.

On peut remarquer deux degrés d'agglutination : l'*agglomération* simple et l'*incorporation.* Dans le premier degré, l'agglutination n'est qu'une juxtaposition; dans le second, il y a absorption d'un mot dans un autre, de sorte qu'il en résulte un commencement de flexion du composé par assimilation de l'élément subordonné à l'élément principal.

La classe des langues *agglutinantes* embrasse la plus grande partie des langues du globe et se montre la plus pauvre en produits littéraires. On peut la diviser en souche tatare, souche caucasienne, souche malaie ou polynésienne, souche américaine et souche basque.

La souche tatare se divise en deux groupes : le groupe asiatique et oriental, et le groupe européen et occidental. Le groupe asiatique comprend le mongol, le turc et le tongouse, dont le mandchou est un dialecte. Le groupe européen se compose des langues finnoises, appelées tchoudes par les Slaves, c'est-à-dire du finnois proprement dit ou finlandais, du tchoudien, de l'ouralien, du lapon, du samoyède, du magyar ou hongrois. Les langues de la souche tatare expriment les rapports par des postpositions au lieu de prépositions. Parmi ces langues, le mandchou et le mongol séparent encore, dans l'écriture, les radicaux agglutinés dans la prononciation; le turc le fait très-rarement; le finnois et le magyar ne le font presque jamais; leurs composés ont besoin, comme les nôtres, d'une analyse étymologique.

La souche caucasienne comprend les dialectes parlés dans le Caucase, dialectes, en général, peu connus. Notons qu'ici le mot caucasien ou caucasique est loin d'avoir le sens étendu qu'on lui donne en anthropologie.

La souche malaie présente deux groupes, le malai proprement dit, qui s'étend depuis les Philippines jusqu'à Madagascar, et le polynésien, qui embrasse toute l'Océanie orientale.

La souche américaine, si tant est que l'on puisse ramener à une seule souche les langues indigènes des deux Amériques, présente au plus haut degré le phénomène de l'incorporation proprement dite. Le mot principal engloutit en quelque sorte ses subordonnés. Des phrases telles que celles-ci : *Vous et moi nous marchons; nous les aimons tous les deux*, se rendent par un seul mot composé. M. Ampère a constaté un mot de vingt et une lettres qui signifiait seul la phrase suivante : *Je donne de l'argent à ceux qui sont arrivés pour leur acheter encore des habits avec cela.* L'agglomération de tant de radicaux dans un seul mot se fait par des apocopes de ces radicaux.

La souche basque n'a qu'un type, aujourd'hui refoulé entre les Pyrénées et le golfe de Biscaye. Comme les langues américaines, le basque présente d'une façon remarquable le phénomène de l'incorporation. La déclinaison s'y fait à l'aide de postpositions, comme dans les langues tatares.

AGGLUTINATEUR, TRICE adj. (a-glu-ti-na-teur, tri-se — rad. *agglutiner*). Méd. Qui a la propriété d'agglutiner : *Travail* AGGLUTINATEUR. *Faculté* AGGLUTINATRICE.

AGGLUTINATIF, IVE adj. (a-glu-ti-na-tif, i-ve — rad. *agglutiner*). Se dit des substances emplastiques qui favorisent la réunion des bords des plaies simples, en les maintenant rapprochées : *Les emplâtres* AGGLUTINATIFS *sont fréquemment employés après les amputations des membres et l'ablation des tumeurs.* (Cloquet.)

— *Bandelettes agglutinatives* ou *Emplâtres agglutinatifs*, Petites bandes de toile forte, coupées à droit fil et enduites de diachylon ou de toute autre substance analogue, dont on se sert pour tenir rapprochés les bords d'une plaie, ou pour maintenir plusieurs pièces d'un appareil quelconque.

— Substantiv. *Un agglutinatif, des agglutinatifs.* Syn. d'*agglutinant : Le taffetas d'Angleterre est un des* AGGLUTINATIFS *les plus employés pour les plaies de peu d'importance.*

AGGLUTINATION s. f. (a-glu-ti-na-si-on — rad. *agglutiner*). Méd. Action d'agglutiner, de s'agglutiner, réunion de parties accidentellement divisées : *L'*AGGLUTINATION *est la première période de l'adhésion des plaies.* (Cloquet.)

— Par ext. Se dit de toutes choses qui se réunissent, se collent les unes aux autres : *Il se frotta vivement les mains l'une contre l'autre, pour réduire en poussière les* AGGLUTINATIONS *de sa potée.* (L. Gozl.)

— Linguist. Procédé par lequel un ou plusieurs mots, étant dans un rapport de dépendance avec un autre mot, s'introduisent, à l'aide de modifications, dans le corps de ce mot, ou se joignent à lui pour former un mot unique : *Les langues américaines portent au plus haut degré le caractère de langues d'*AGGLUTINATION. (Maury.) *L'*AGGLUTINATION *dut être le procédé dominant du langage des premiers hommes.* (Renan.) *Le présent copte se forme par l'*AGGLUTINATION *du pronom en tête de la racine verbale.* (Renan.) ‖ V. AGGLUTINANT, adj.

AGGLUTINÉ, ÉE (a-glu-ti-né) part. pass. du v. Agglutiner. Chirurg. Réuni, recollé : *Lèvres d'une plaie* AGGLUTINÉES.

— Bot. Se dit de certains organes collés entre eux comme avec de la glu, de manière cependant à pouvoir être détachés sans déchirure, comme dans les utricules du pollen chez quelques orchidées.

— Par ext. Se dit des choses réunies, jointes entre elles : *La corne que le rhinocéros porte sur le nez n'est qu'un amas de poils* AGGLUTINÉS *et durcis par le temps.* (Bouillet.)

— Linguist. *Langues agglutinées*, Langues qui procèdent par voie d'agglutination : *Les langues de l'Amérique du Nord sont* AGGLUTINÉES. (Littré.)

AGGLUTINER v. a. ou tr. (a-glu-ti-né — lat. *agglutinare*, même sens; de *ad*, à; *glutinum*, colle). Chirurg. Réunir, recoller des parties contiguës, accidentellement divisées.

S'agglutiner, v. pr. Se recoller, se rejoindre : *Les lèvres de la plaie* S'AGGLUTINENT, *commencent à* S'AGGLUTINER.

— Linguist. Se joindre par agglutination : *Quelques monosyllabes parasites, qui* S'AGGLUTINENT *au commencement des mots, tiennent lieu de flexion finale.* (Renan.)

AGGRAVANT (a-gra-van) part. prés. du v. Aggraver : *S'il s'agissait de vos enfants, vous sauriez bien deviner ce qui les gêne, disait-il à sa femme, en* AGGRAVANT *l'injustice de ces paroles par le ton aigre et froid dont il les accompagnait.* (Balz.)

AGGRAVANT, ANTE adj. (a-gra-van, ante — rad. *aggraver*). Qui rend plus grave, plus dangereux : *Symptômes* AGGRAVANTS *dans le cours d'une maladie.*

— Se dit particul., en droit crimin., de ce qui ajoute à la gravité d'une faute, d'un délit, d'un crime : *Tout ce qui était* AGGRAVANT *dans son affaire a été soigneusement caché.* ‖ *Circonstance aggravante*, Qui ajoute à un délit un degré de criminalité, par oppos. à *circonstance atténuante*, qui, au contraire, en diminue la gravité : *Dans l'assassinat, la préméditation est la plus forte* CIRCONSTANCE AGGRAVANTE. *Les* CIRCONSTANCES AGGRAVANTES *du vol qualifié sont l'escalade et l'effraction. Les malfaiteurs de profession connaissent toutes les* CIRCONSTANCES AGGRAVANTES *des délits.* (Dumont.) ‖ Par anal. Se dit dans le langage ordinaire : *Vous épousez, grande faute; vous avez atteint la cinquantaine,* CIRCONSTANCE AGGRAVANTE. *Elle devina les* CIRCONSTANCES AGGRAVANTES *que son mari celait encore, et les lui ayant arrachées par la ruse, elle entra dans une juste colère contre lui.* (G. Sand.)

— Théol. *Circonstance aggravante*, Celle qui rend le péché plus grief sans en changer la nature : *Insulter quelqu'un est un péché aux yeux de la religion; il y a* CIRCONSTANCE AGGRAVANTE *si l'insulte s'adresse à un père, à une mère*, etc.

— **Antonyme.** Atténuant.

AGGRAVATION s. f. (a-gra-va-si-on — rad. *aggraver*). Dr. crim. Chose qui rend plus grave un délit, un crime : *Cette circonstance est une* AGGRAVATION. ‖ *Aggravation de peine*, Augmentation de peine, ce qu'on ajoute à une condamnation.

— Accroissement, augmentation, en parlant de droits, de charges, etc. : *On se plaignait beaucoup, dans les ports du Nord, des* AGGRAVATIONS *de droits mises par les inspecteurs des domaines sur les marchandises européennes.* (Journ.) ‖ Tout ce qui rend pire l'état d'une chose : *Se taire, dissimuler, s'étourdir, tous ces palliatifs de la faiblesse ou du crime ne seront jamais que de fatales* AGGRAVATIONS. (Mirab.) *Mais ce rêve revint avec des* AGGRAVATIONS *qui le lui rendirent excessivement redoutable.* (Balz.) *J'eus bientôt deviné l'*AGGRAVATION *que le désœuvrement du comte avait apportée dans les peines de sa famille.* (Balz.)

— Méd. Exacerbation, augmentation de la maladie : *Le médecin avait trouvé plutôt une légère amélioration que de l'*AGGRAVATION *dans la marche des symptômes.* (Balz.)

— Art vétér. Maladie qui survient aux pattes des chiens, et que l'on nomme aussi *aggrave, aggravée* et *aggravement.* V. AGGRAVÉE.

— **Antonyme.** Atténuation.

AGGRAVE s. f. (a-gra-ve — rad. *aggraver*). Droit can. Anathème prononcé autrefois par l'official contre celui que l'excommunication n'avait pas amené à soumission, et qui le privait de tout usage de la société religieuse : *Pendant la fulmination de l'*AGGRAVE, *on sonnait les cloches, et les membres du clergé éteignaient les cierges et les jetaient à terre.* (Bachelet.)

— Art vétér. Syn. d'*aggravée.*

AGGRAVÉ, ÉE (a-gra-vé) part. pass. du v. Aggraver. Rendu, devenu plus grave : *Une faute* AGGRAVÉE. *Son crime est* AGGRAVÉ *par toutes ces circonstances.* (Trév.) *A un délit* AGGRAVÉ *correspond une peine* AGGRAVÉE. (Dumont.) ‖ Augmenté d'intensité, rendu plus fâcheux, plus insupportable : *Le joug de Jérusalem est* AGGRAVÉ. (Boss.) *Les malheurs domestiques dont j'ai souffert ne peuvent être* AGGRAVÉS *ni adoucis par la publicité.* (G. Sand.) ‖ Appesanti, en parlant de l'effet produit par le sommeil : *Moi, feignant de me sentir* AGGRAVÉ *de sommeil, je me retire dans ma chambre.* (P.-L. Cour.)

Je suis tant *aggravé* de somme et de paresse!
REGNARD.

Ce sens a vieilli.

— Art vétér. Se dit d'un chien atteint de la maladie appelée *aggravée.*

AGGRAVÉ s. m. Droit can. Celui contre lequel on avait fulminé la censure appelée *aggrave : Au moyen âge, l'*AGGRAVÉ *était un objet d'horreur et d'abomination.*

AGGRAVÉE s. f. (a-gra-vé). Art vétér. Maladie du pied du chien, qui consiste dans l'inflammation du réseau vasculaire situé sous l'épiderme dont les tubercules plantaires sont recouverts. ‖ Cette maladie s'appelle aussi *aggrave, aggravation, aggravement.* Mais *aggravée* est l'expression la plus usitée.

— **Encycl.** Cette affection est produite par la fatigue de la chasse, une longue marche sur des terrains pierreux, couverts de neige ou de glace. La patte se gonfle, devient douloureuse; l'appui sur le sol est difficile; parfois des crevasses apparaissent à la surface plantaire, ou bien l'on voit des ampoules se montrer. L'*aggravée* n'est pas un pronostic bien grave; le repos suffit ordinairement pour qu'elle disparaisse. Dans le cas où l'inflammation est violente, on a recours aux astringents pour la faire avorter; en outre, la saignée à la jugulaire est utile s'il y a fièvre de réaction. Les abcès qui se montrent quelquefois à la suite de l'*aggravée* réclament les mêmes traitements que dans les autres parties du corps.

AGGRAVEMENT s. m. (a-gra-ve-man — rad. *aggraver*). Etat d'une chose aggravée. Syn. à peu près inusité d'*aggravation.*

— Méd. vétér. Syn. d'*aggravation.*

AGGRAVER v. a. ou tr. (a-gra-vé — lat. *aggravare*, même sens; de *ad*, à; *gravis*, pesant). Rendre plus lourd, plus pesant : *Et comment connaîtrions-nous les substances spirituelles, ayant un corps qui nous* AGGRAVE *et nous abaisse vers la terre?* (Pasc.) *Pourquoi* AGGRAVEZ-*vous votre fardeau?* (Boss.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Augmenter : *Pourquoi* AGGRAVER *les charges de l'Etat? On n'a pas encore* AGGRAVÉ *les impôts?* (Mirab.) *L'octroi* AGGRAVE *la misère du pauvre en enchérissant le prix de tout ce qui concourt à sa subsistance.* (E. de Gir.)

Monsieur de Priégo, comme noble du roi,
A grand tort d'*aggraver* les charges de l'Espagne.
V. HUGO.

‖ Augmenter la gravité d'une faute, d'un délit, d'un crime, etc.; rendre une condamnation plus rigoureuse : *Vous ne devez pas* AGGRAVER *la peine prononcée par la loi.* (Acad.) *Les circonstances* AGGRAVENT *le péché.* (Pasc.) *Ce fut un nouveau scandale qui réveilla et* AGGRAVA *le premier.* (St-Sim.) *Il ne faut souvent qu'*AGGRAVER *sa faute pour échapper au châtiment.* (J.-J. Rouss.) *Souvent on* AGGRAVE *ses torts par la manière dont on les excuse.* (Boiste.) *Les peines afflictives sont très-variables; on les modère, on les* AGGRAVE *comme on veut.* (Dumont.)